

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 17 novembre, à 18 heures 30 en mairie,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. BALASTRIER Jean-Daniel, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 Novembre 2020.

Étaient présents : M. BALASTRIER Jean-Daniel, Mme BEDIUO Laure, Mme BERLIOZ Marie, M. JUEN Hyppolithe, Mme MARCON Lydie, M. MARTY Dominique, M. SPENNATO Fabrice, Mme TRILLAT Paulette,

Excusé : M. BECHER Souleymane donne pouvoir à Mme TRILLAT Paulette

M. Fabrice SPENNATO est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. DUCRET Wilfried par courrier déposé ce jour.

Constitution de la commission de révision des listes électorales :

Mme Lydie MARCON étant précédemment désignée pour représenter le conseil municipal, il faut lui adjoindre 4 électeurs parmi lesquels seront choisis le représentant de l'Administration et le représentant de la Justice.

Sont proposés Mmes Stéphanie BERNARD et Martine BECHER et Messieurs Jean LACROIX et Reinhold WOHLBANG.

Adhésion au CEP (conseil en énergie partagée) service mis en place par le SIEA et l'ADME :

Lecture de la convention :

Mission 1 : prix forfaitaire 0.2€/habitant

- Inventaire et analyse des consommations énergétiques

Mission 2 : prix unitaire de 750€/rapport

- Bilan énergétique et plan d'actions

Désignation d'un élu référent : Laure BEDIUO

Désignation d'un référent technique : Hyppolithe JUEN

Désignation d'un référent administratif : Fabienne LANTHELME

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention.

Accepté à l'unanimité

Décision modificative budget eau et assainissement :

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert dans la section dépenses d'investissement du compte 2158 au compte 1641 soit : **compte 2158 -2780,36€ compte 1641 +2780,36€.**

Accepté à l'unanimité

Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau et d'assainissement 2019 :

L'eau et l'assainissement est une compétence communale qui va devenir communautaire au 01/01/2022.

M. le Maire présente les RPQS au conseil, tous les indices obligatoires ont été renseignés (seuls les indices facultatifs n'ont pas été renseignés en totalité).

Adoptés à l'unanimité, ils seront transmis en préfecture.

Présentation des rapports de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) :

M. le Maire informe le conseil municipal que les rapports adoptés en conseil communautaire doivent faire l'objet d'un « porter à connaissance » du conseil municipal.

- Rapport d'activité général 2019

- Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

30 foyers concernés à Contrevoz

Ce service est chargé du contrôle de conformité obligatoire de l'assainissement non collectif.

-Rapport d'activité du service TRIMAX.

Le conseil revient sur les problèmes liés aux dépôts d'encombrants sur le site des containers TRIMAX.

Mme Laure BEDIU se propose d'animer un groupe de travail sur le recyclage et le compostage des déchets verts.

Taux de la taxe d'aménagement :

M. le Maire informe le conseil que le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 2% pour la part communale et propose de la modifier au titre de l'année 2021 en la portant à 3% et en exonérant les abris de jardin précédemment taxés.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte par 6 voix pour et 3 abstentions.

Convention d'assurance collective pour la garantie maintien de salaire :

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.

Tickets restaurant (mise en place) :

Après avoir pris connaissance des devis, le conseil délibère sur les critères d'attribution des tickets restaurant.

Seuls trois agents remplissent les conditions pour y prétendre, et ceci pour un coût annuel de 1704€ à charge de la collectivité.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place de tickets restaurant avec une mise en application au 01/12/2020.

Questions diverses :

-Mur de soutènement Rue du Platet :

Un vieux mur de soutènement fortement dégradé et qui menaçait de s'effondrer sur la voie publique, rue du Platet, a été reconstruit avec des éléments en béton préfabriqué par les services de la CCBS. L'apparence de ce nouveau mur a suscité de nombreuses critiques et le conseil a décidé de se rapprocher du service voirie de la CCBS pour demander une amélioration de l'esthétique de l'ouvrage.

-Certinergy :

Il ya lieu de valider une différence de prix entre le devis initial présenté en conseil de 804,00€ et l'offre finale clef en main de 900,02€.

Adopté à l'unanimité

-Nids de frelons :

Plusieurs nids de frelons ayant été signalés en mairie, le conseil accepte le devis de la société

Brunet paysage d'un montant de 99€HT par nid détruit.

-Distribution des colis aux anciens :

M. Dominique MARTY précise qu'elle aura lieu les 16-17 et 18 décembre.

-Conseil d'école :

Le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu en distanciel (échange de mails).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.